

# Auver'Dance Festival

COURPIERE  
COUNTRY  
CLUB

## Bulletin de réservation individuel

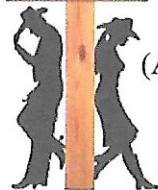
**1 bulletin par personne**

(Attention pour le bien être des danseurs, le nombre de places est limité)

Date limite d'inscription le 15 juillet 2022

(dans la limite des places disponibles)

*Il se peut que nous clôturons avant cette date, si nous jugeons que le nombre de danseurs par salle est atteint.*



**Afin d'éviter les inscriptions sans suite,  
seules les réservations avec règlement seront prises en compte**

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Ville : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Portable : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Date de Naissance (pour les mineurs) : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Je souhaite être à la table de (club / danseurs, etc..) pour les repas de vendredi et Samedi soir :

**Bulletin complet à renvoyer, accompagné du paiement par chèque à l'ordre de Courpiere Country Club**

Je règle en 1 chèque (*encaissé le 15 juin 2022*).

Je règle en 3 chèques sans frais (indiquer la date d'encaissement au dos – *maxi le 15 juin 2022*).

*J'ai lu et j'accepte le règlement et conditions d'inscription. Les organisateurs se réservent le droit de modification du programme et des salles en fonctions de contraintes de sécurités, administratives et des chorégraphes.*

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature

FORFAITS	PRIX
<b>FORFAIT DANSEURS</b> ( <i>entourez votre (vos) choix</i> ) Code D1 - D2 - D3 - D4 - D5 - D6	
<b>FORFAIT NON DANSEURS</b> ( <i>entourez votre (vos) choix</i> ) Code N1 - N2 - N3 - N4 - N5 - N6	
<b>TARIFS HORS FORFAITS</b>	
<b>Jeudi à partir de 18h</b> : soirée « Carrefour des régions » D7/N7	
<b>Vendredi soirée Concert Spectacle</b> : à partir de 18h00 - D8/N8 Apéro Concert, dîner et Bal CD Country Line Dance	
<b>Samedi soirée de Gala</b> : à partir de 18h00 - D9/N9 : Apéro Concert, Dîner Gala et Concert dansant Country avec le groupe «BACKWEST»	
<b>Dimanche de 13h30 à 16h</b> - D10/N10 Bal CD (playlist et danses à la demande)	
Frais postaux pour l'envoi des bracelets (à rajouter)	1,00€
<b>Montant total de ma réservation</b>	

**NOTA** : Ce programme pourra être mise à jour en fonction des contraintes sanitaires et des inscriptions.

Merci de votre compréhension

Le Responsable

## COURPIERE COUNTRY CLUB

**Jean Pierre Franchi**

Terre Rouge 63520 Saint Dier d'Auvergne

Tel. 06 67 27 01 77 – Email : [courpierecountry@gmail.com](mailto:courpierecountry@gmail.com)

<http://courpierecountry.jimdo.com>

# Auver'Dance Festival



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

### Événement uniquement sur réservation

#### ARTICLE 1 - Lieux et dates de l'événement :

AUVER'DANCE FESTIVAL, organisé par l'association « Courpière Country Club » aura lieu du 25 au 28 août 2022 à l'Espace Couzon/Coubertin, rue Pierre de Coubertin à Courpière (63120).

Toute personne entrant sur le site de l'événement devra avoir précédemment effectué une réservation.

L'ouverture des portes se fera :

- Jeudi 25 août de 18h à minuit
- Vendredi 26 août de 8h30 à minuit
- Dimanche 27 août de 8h30 à 17h00

#### ARTICLE 2 - Modalités :

Toute inscription implique l'acceptation du règlement et des conditions d'inscription.

Les stages sont ouverts à toute personne pratiquant la danse Country et Line Dance, sans distinction de style.

Courpière Country Club se réserve le droit de modification du déroulement du week-end selon les besoins des chorégraphes ou en cas de nécessité (administrative, pratique, sécurité ou d'occupation des locaux, etc....)

Dès que le nombre maximum de participants sera atteint, Courpière Country Club se réserve le droit de clôturer les inscriptions avant la date limite.

#### ARTICLE 3 - Conditions d'inscription :

La réservation s'effectue au moyen du bulletin d'inscription individuel ci-joint ou mis à disposition sur demande auprès de l'Association par mail, courrier ou téléphone.

Le bulletin d'inscription dûment rempli et accompagné du ou des chèques de règlement doivent être envoyés par courrier uniquement à :

**Courpière Country Club - Jean Pierre Franchi Terre Rouge 63520 St Dier d'Auvergne**

Les réservations sont traitées dans l'ordre d'arrivée, aucune pré-réservation ne sera prise en compte.

L'inscription sera validée par l'envoi d'un email de confirmation après réception de ce bulletin de réservation complet et accompagné du paiement.

Les réservations non accompagnées du paiement ne seront pas considérées comme définitives et l'organisateur se réserve le droit d'annuler celle-ci.

Toute réservation validée par l'organisateur est définitive et non remboursable.

#### ARTICLE 4 : Paiement

Paiement uniquement par chèque bancaire libellé à l'ordre de Courpière Country Club. Le paiement en espèces n'est pas accepté. Pour les frontaliers qui ne disposent pas de chèques, nous consulter.

Possibilité de paiement en 3 fois sans frais. Joindre les 3 chèques à la réservation en **précisant bien** la date d'encaissement de chacun au dos et dans tous les cas avant le 15 juin 2022.

#### ARTICLE 5 : Responsabilités - Assurances :

Courpière Country Club en tant qu'organisateur a souscrit une assurance « Responsabilité Civile » pour les locaux et les personnes, toutefois, la responsabilité de Courpière Country Club ne saurait être engagée en dehors des heures de stage et des soirées dansantes, ni pour les préjudices corporels ou matériels causés ou subis pendant la durée de l'événement. L'association se décharge de toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels pendant toute la durée de l'événement.

#### ARTICLE 7 : Présentation, comportement et discipline :

En toutes circonstances et en tous lieux de l'événement, toutes les personnes inscrites doivent avoir une présentation et un comportement correct en actes et en paroles.

Durant les stages, aucun rassemblement ne sera toléré dans la salle de cours, les discussions devront être faites avant ou après le cours ou à l'extérieur sous peine d'exclusion.

Les locaux doivent rester propres. Les papiers, bouteilles doivent être jetés dans les poubelles réservées à cet effet.

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux utilisés pour l'événement, un coin spécifique « FUMEUR » avec cendrier sera mis à votre disposition sur le site en extérieur.

Les objets tranchants ou dangereux sont formellement interdits, ainsi que l'utilisation des téléphones portables pendant le cours. Les manquements au principe de bonne conduite à l'égard des chorégraphes, d'un membre de l'association ou de toute autre personne ne sont pas tolérés.

Toute personne inscrite ne respectant pas cet article fera l'objet d'une exclusion définitive de l'événement.

Les enfants non danseurs ne sont pas admis aux stages car ils risquent de les perturber. Par ailleurs, nous rappelons qu'ils restent sous la responsabilité de leurs parents durant toute la durée de leur présence sur le site et par conséquent ne doivent en aucun cas rester seuls. Leur présence doit rester discrète et ne doit, en aucun cas, gêner le déroulement de l'événement sous peine d'expulsion immédiate.

#### ARTICLE 8 : Droits Audiovisuels :

Toute personne inscrite accorde la permission irrévocable de publier et diffuser toutes les photographies, images et vidéos prises lors de l'événement.

Il est interdit, sauf autorisation de chaque chorégraphe, de filmer les séances des stages.

#### ARTICLE 9 : Tenue vestimentaire :

Pas de recommandation concernant la tenue vestimentaire, hors mis une tenue correcte et les **DRESS CODE** des soirées de Gala. Par contre, **pour les chaussures**, attention les sols sont différents (plancher, béton ciré), merci d'adapter vos chaussures afin d'éviter les accidents.

Pour les stages dans la salle de danse : Parquet flottant donc uniquement chaussures de danse, basket de danses propres ou chaussettes.

#### ARTICLE 10 : Cours et Chorégraphes :

Le programme détaillé de l'événement est en téléchargement sur notre site internet. Toute modification de celui-ci, fera l'objet d'un affichage dans les lieux de cours, mais n'ouvrira aucun droit de rétractation de la part des inscrits ou de remboursement.

Les Chorégraphes ont été réservés plus de 15 mois à l'avance par l'organisation. Nous nous sommes engagés à ce qu'ils soient présents, mais nous ne sommes pas à l'abri d'un cas de force majeure. Nous ne sommes que des êtres humains avec nos forces et nos faiblesses.

#### Absence d'un des Chorégraphes :

Absence durant l'événement (cas de force majeure) : Le Chorégraphe n'est pas remplacé, et les cours non effectués ne sont ni récupérés ni remboursés.

Absence avant le début de l'événement (cas de force majeure) : Le Chorégraphe est remplacé, dans la mesure du possible, par un autre Chorégraphe. Les inscrits ne peuvent ni contester le choix du remplacement ni remettre en cause leur inscription à l'événement du fait de ce choix. Les cours assurés par ce remplaçant ne pourront pas faire l'objet d'une demande de remboursement ou d'une quelconque indemnisation.

Les inscrits seront avertis de ces changements par email le plus rapidement possible après constatation du problème.

#### ARTICLE 11 : Hébergement et Restauration

La réservation des chambres d'hôtes/d'hôtel/gîtes reste sous la seule responsabilité des participants. La liste des hébergements partenaires est indiquée sur notre site <http://courpierecountry.jimdo.com>.

La restauration sur le site de l'événement est organisée par Courpière Country Club et le traiteur « les Arcades de Barjavelle » :

- Jeudi soir (vers 19h30) : Auberge Espagnol sur le thème « **le Carrefour des Régions** ». Chaque participant amène une spécialité froide (sucrée ou salée) de sa région et on partage tout
- Les midis (vers 12h30) : plateau repas chaud préparé par les Arcades de Barjavelle
- Vendredi et Samedi - soir (19h30) : Repas de gala préparé par les Arcades de Barjavelle

Tout au long du week-end, une buvette avec gâteaux, sucreries et boissons sera à votre disposition (pas de salé).

#### ARTICLE 12 : Annulation et remboursement

Toute réservation est ferme et définitive à réception du dossier complet (bulletin + paiement) et non remboursable, toutefois vous avez la possibilité, après accord de l'organisateur par écrit, de vendre votre place à une tierce personne et du coup de la signaler à l'organisateur pour vous décharger de votre responsabilité.

Une annulation pure et simple ne pourra donner lieu à un remboursement même partiel.

En cas d'exclusion par l'organisateur pour manquement au règlement ne pourra donner lieu à un remboursement même partiel.

Merci d'avoir pris le temps de lire ce règlement et de parapher ces pages

**Courpière Country Club**

Paraphé